



Servitude de passage

Par Fredou

Bonjour,

Comment faire supprimer une servitude de passage conventionnelle par le non usage pendant plus de 30 ans?

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut en adresser la demande au tribunal avec les preuves du non usage.

Consultez un avocat (comme on vous l'a déjà conseillé dans les multiples discussions que vous avez ouvertes à propos de ce droit de passage)

Par Burs

Bonjour,

reportez vous a l'art.703 pour obtenir vos information :

[url=https://aurelienbamde.com/2020/09/14/lexinction-des-servitudes-droit-commun/]https://aurelienbamde.com/2020/09/14/lexinction-des-servitudes-droit-commun/[/url]